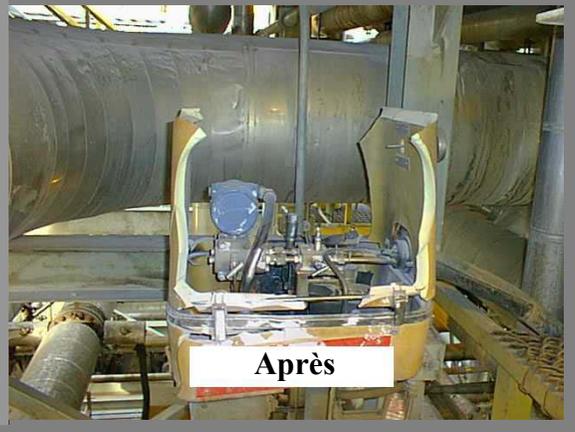
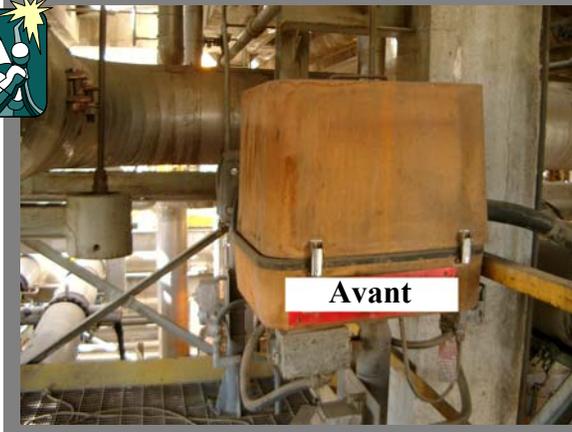


## Débutez votre travail à chaud sécuritairement...

Mai 2004



...et vous ne le terminerez pas avec un gros BANG!



### Que s'est-il produit ?

Un soudeur utilisait une meule portative près du boîtier de ce transmetteur de débit. Il y avait une petite fuite dans l'assemblage du transmetteur et le boîtier était rempli de vapeurs inflammables. Des vapeurs qui s'en échappaient ont été enflammées par les étincelles engendrées par le meulage causant une petite explosion qui a blessé le soudeur et détruit le transmetteur. Le Service d'exploitation avait procédé aux essais de détection de gaz dans le secteur avant d'autoriser le permis de travail sécuritaire pour ce travail à chaud mais la fuite à l'intérieur du boîtier n'avait pas été décelée.



Commanditaires PSID  
voir : Free Search—Hot Work

### Ce que vous pouvez faire pour prévenir que cette situation vous arrive

#### Exploitation

- ✓ Observez tout le secteur où du travail à chaud sera exécuté et procédez minutieusement à des essais de détection de gaz de toutes les sources potentielles --- non seulement de celles évidentes. Soyez particulièrement attentifs lors de la vérification à l'intérieur ou près de petits boîtiers (comme dans le cas de cet incident).
- ✓ Si votre travail comporte l'utilisation d'un appareil de détection de gaz, vous devriez avoir été formés à son utilisation. Rappelez-vous, cet appareil doit être étalonné selon les exigences du fabricant; autrement, il pourrait ne pas donner de bonnes lectures !
- ✓ Sachez où les sources de fuites *pourraient* survenir, et soyez assurés de les échantillonner. Si les conditions peuvent vraisemblablement changer, considérez des essais de détection en continu.

#### Maintenance

- ✓ Observez tout le secteur des travaux pour la présence de sources de matières inflammables et soyez conscients de toutes odeurs étranges. Rappelez-vous, vous fournirez la source d'inflammation, il n'y manquera donc que le combustible.
- ✓ Demandez à l'opérateur l'endroit exact où l'essai de gaz a été fait. S'il n'y en a pas eu, insistez pour l'avoir. S'il n'a pas couvert toutes les sources potentielles dans le secteur, insistez pour qu'une nouvelle vérification soit faite.

**Travail à chaud + Fuite de gaz non décelée = Dommage et Blessure**

AIChE © 2003. Tous droits réservés. La reproduction pour des fins non commerciales et éducatives est encouragée. Cependant, celle pour fins de ventes autres que pour CCPS est strictement prohibée. Contactez-nous à [ccps\\_beacon@aiche.org](mailto:ccps_beacon@aiche.org) ou 212-591-7319